Blue Ventures Conservation
39-41 North Road, London N7 9DP
+44 (0) 20 7697 8598
info@blueventures.org
www.blueventures.org

Guide et procédure de dénonciation et de signalement de Blue Ventures

Contexte

Blue Ventures s'engage à fournir des avantages à travers nos programmes et nous accordons une grande importance aux droits de nos communautés partenaires, des organisations partenaires, de nos bénéficiaires et de notre personnel. Afin de créer une culture de travail sûre, prévenante et positive, nous avons élaboré des politiques qui vous guident dans votre travail. Ces politiques, ainsi que les lois du pays dans lequel vous travaillez et les coutumes et la culture des communautés avec lesquelles nous travaillons, doivent être comprises et respectées par tout le personnel de Blue Ventures.

Nous voulons que Blue Ventures soit une organisation ouverte, autocritique et transparente et nous avons créé une procédure de rapport et un comité pour soutenir cela.

Si vous pensez que *Blue Ventures ou un* employé de Blue Ventures est impliqué dans toute forme d'acte répréhensible qui compromet notre travail, est incompatible avec notre mission ou les intérêts de la communauté de nos partenaires ou est illégal, tel que :

1. commettre une infraction pénale;
2. non-respect d'une obligation légale ;
3. mettre en danger la santé et la sécurité d'un individu ;
4. dommage environnemental;
5. ne pas respecter les coutumes et la culture de la communauté partenaire ;
6. non-respect des politiques de Blue Ventures, par exemple la protection des enfants et des adultes vulnérables, le harcèlement personnel, la corruption ou la fraude :
7. dissimuler toute information relative à ce qui précède ;

vous devez communiquer vos préoccupations au Comité de sauvegarde et de signalement (report@blueventures.org) par e-mail ou Intranet.

Si vous n'avez pas accès au courrier électronique et à Internet, vous pouvez envoyer un message au comité par SMS ou WhatsApp au +44 07950 182475. Le comité vous contactera ensuite pour vous aider à rédiger le rapport.

L'enquête

Votre rapport sera envoyé directement à tous les membres du Comité de sauvegarde et de signalement (SRC). Le SRC comprend des cadres supérieurs et des administrateurs de Blue Ventures et a le pouvoir d'enquêter sur tous les rapports d'actes répréhensibles. Il traitera tous les signalements en toute confiance et lancera une enquête. Dans le cadre de son enquête, le SRC se référera aux politiques et règles de BV, à la législation nationale, aux coutumes locales et régionales et prendra conseil auprès des autorités et organisations compétentes.

Informations pour les employés de BV

Nous vous encourageons à signaler tout acte répréhensible au travail. Nous prendrons tous les signalements au sérieux et nous nous engageons à enquêter de manière approfondie sur tous les signalements. La loi britannique de 1998 sur la divulgation dans l'intérêt public protège les employés contre les préjudices ou la résiliation de leur contrat pour " dénonciation ", nous étendons cette protection à tout le personnel dans tous les pays, sauf si la législation nationale va au-delà de cette loi. Cependant, si la procédure n'a pas été invoquée de bonne foi (par exemple pour des raisons malveillantes ou à la poursuite d'une rancune personnelle), et que l'enquête conclut que le signalement était malveillant ou vexatoire, vous pouvez faire l'objet de sanctions disciplinaires.